

# Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier?



Ne touchez pas le cadavre



Repérez l'endroit Prenez une photo



Nettoyez vos  
chaussures et vos vêtements  
Lavez votre chien



Évitez tout contact pendant 48 h avec  
des porcs ou des sangliers vivants

**Contactez le réseau SAGIR de votre département:**

Fédération départementale des chasseurs: [fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com)

Standard: 04.92.31.02.43 (heures de bureau)

Office Français de la Biodiversité: [sd04@ofb.gouv.fr](mailto:sd04@ofb.gouv.fr)

Standard: 04.92.89.15.27 (heures de bureau)



OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

Fédération Départementale  
des Chasseurs



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION